

WOMEN'S CUP

APCC VOILE SPORTIVE

GRADE 4 du 7 au 9 Mars 2025 – PORNICHET

AVENANT N°6

1.1. La régata sera régie par : Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile 2021-2024, L'annexe UF pour l'arbitrage direct sur l'eau, Les règles d'utilisation des bateaux (annexe règles d'utilisation des bateaux),

L'avis de course.
Le règlement intérieur de l'APCC voile sportive.

Remplacer par :

1.1. La régata sera régie par : Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile **2025-2028**, L'annexe UF pour l'arbitrage direct sur l'eau, Les règles d'utilisation des bateaux (annexe règles d'utilisation des bateaux),

L'avis de course. Le règlement intérieur de l'APCC voile sportive.

&

16.5. Un bateau DNC, DNS, OCS, DNF, RET, DSQ recevra le nombre de bateaux **courant dans sa poule** +1 point. Cela modifie la RCV A4.2.

Au cas où une marque 3A ou 3B manquerait, la marque restante devra être contournée en la laissant à bâbord.

Remplacer par :

16.5. Un bateau DNC, DNS, OCS, DNF, RET, DSQ recevra le nombre de bateaux **courant dans sa poule** +1 point.

Cela modifie la RCV A4.2.

~~Au cas où une marque 3A ou 3B manquerait, la marque restante devra être contournée en la laissant à bâbord.~~